

DECISION N° 0727-~~57~~/D/MINSANTE/CAB DU 22 MAI 2020

Portant nomination à titre intérimaire de certains responsables
dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 12 novembre 2015 relative à la cessation de service des agents publics admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après, dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique :

**DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
DE L'EXTREME-NORD**

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE YAGOUA

Directeur par intérim: Monsieur **DEMA Fidèle**, Médecin généraliste, Matricule **651 249-E**, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Baham, en remplacement de Monsieur VOHOD DEGUIME, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
DU LITTORAL

HOPITAL REGIONAL DE NKONGSAMBA

Directeur par intérim: Monsieur **MANGALA NKWELE Fulbert**,
Médecin gynécologue, Matricule **611 271-P**, précédemment
Directeur de l'Hôpital de District de Mbanga, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute
nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée, publiée et
communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Ampliations

- MINSANTE/CAB/SESP
- SG ;
- DRH;
- DRSP(10) ;
- SDP/SIGIPES ;
- SPMABGS/FCP ;
- Intéressés ;
- Archives/Chronos.



M. MANOUDA MALACHIE